

Un portage original par la filière

La Filière "Personnes Âgées du Forez" a été créée en janvier 2012.

Elle rassemble 95 structures adhérentes qui sont des partenaires privilégiés, dont certains sont déjà engagés à mettre en place et soutenir le CRT, afin d'être au plus près des besoins de la personne âgée.

Les structures partenaires de la filière prennent en charge des personnes âgées (services d'aide à domicile, établissements de santé et/ou médico-social publics ou privés, CCAS, professionnels libéraux, CPTS ...) et se sont engagées à coopérer et coordonner leurs actions afin de proposer aux personnes âgées du territoire un parcours de prise en charge structuré, fluidifié et gradué.

La filière vise à rassembler l'ensemble des acteurs du secteur sanitaire et médico-social présents sur le territoire du Forez autour d'un objectif commun : celui de fluidifier le parcours de la personne âgée en proposant une prise en charge multidisciplinaire adaptée.



Nous Contacter

Véronique Ponchon, assistante de la filière des personnes âgées du Forez :
filierepa@forez.fr
06.20.07.95.61

Estelle Pinay, Coordonnateur du Centre de Ressources Territorial
estelle.pinay@ch-forez.fr
06.08.56.14.14

Si vous êtes une personne âgée, un proche aidant, ou un professionnel, contactez nous sur les dispositifs existants et le la prise en charge par le CRT.

Centre de Ressources Territorial (CRT)

Porté par la filière des personnes âgées du Forez, elle même rattachée à l'Ehpad du Centre Hospitalier du Forez, et financé par l'Agence Régionale de Santé



Le CRT, en quoi cela consiste ?

Il s'agit d'un dispositif innovant sous forme "d'EHPAD hors les murs" favorisant le maintien à domicile des personnes âgées par un suivi renforcé :

Ce dispositif apporte également des prestations de soins et de services ressemblant à celles proposées en Ehpad, assurées par des prestataires locaux et coordonnées par une équipe pluridisciplinaire (Infirmière Diplômée d'Etat, secrétaire, Directeur).

Ces services supplémentaires permettent de favoriser l'accès aux soins et à la prévention de la personne âgée, et de ceux qui l'accompagne avec des actions spécifiques pour les aidants.

« La vieillesse est comparable à l'ascension d'une montagne, plus vous montez, plus vous êtes fatigués, mais combien votre vision s'est élargie ! »

Ingmar Bergman



Pour qui ?

Pour les personnes âgées en GIR 1 à 4

Ces personnes peuvent être accompagnées pour une durée de 3 mois dans le cadre de la prise en charge par le CRT, sous réserve de certaines conditions: à la suite d'une sortie d'hospitalisation, en attente pour une place en EHPAD, ou en attente de l'obtention de l'APA. Des objectifs sont définis et contractualisés avec la personne prise en charge.

Pour les aidants

Le CRT prévoit aussi des actions en direction des aidants familiaux et notamment avec l'organisation d'ateliers coordonnés par un psychologue qui apporte son soutien, des outils au quotidien, des temps d'échanges sur les difficultés rencontrées, et prévoit également un temps consacré au bien-être.



Par quelles actions?

Le CRT est un « EHPAD hors les murs » apportant des solutions innovantes. Le but est de compléter les services déjà apportés à la personne prise en charge après évaluation de ses besoins. De fait, des interventions d'un psychologue ou d'un ergothérapeute peuvent être réalisées au domicile du bénéficiaire. Des aménagements peuvent également être effectués sous la forme de petits travaux domotiques. La mise en place d'un accompagnement par le biais d'équipements connectés (bracelet anti chute) est aussi envisageable.

Le CRT se veut également faciliter l'entrée en Ehpad ou en résidence (services ou autonomie) de la personne à la fin de sa prise en charge. Le bénéficiaire peut donc être accompagné lors de visites d'établissements et participer aux animations. Il est enfin possible que la personne soit accueillie dans un service d'accueil de jour.

Le CRT a aussi vocation à apporter du soutien aux aidants par le biais d'actions collectives ou individuelles. (voir partie du dépliant "Pour qui ?")